

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

Séance du 7 avril 2003

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRE S (pour suite à donner)
Point 1 : Approbation des procès verbaux des Conseils d'Administration des 18 novembre 2002 et 18 décembre 2002	<p>Le procès verbal du 18 novembre 2002 est approuvé à l'unanimité (49 voix) sous réserve de la modification, page 7, point 7.1, M. MADAULE « alors qu'il ya surencadrement en chimie et en physique »</p> <p>Le procès verbal du 18 décembre 2002 est approuvé à l'unanimité (49 voix) sous réserve de la modification.</p> <p>point 11.4 M. MADAULE soutient que la DGF des IUT est abondée implicitement pour faire face à ce type de dépenses</p> <p>Point 11.5 M. Madaule « signale que le ministère « vend » les postes aux universités puisqu'il a été proposé à l'UPS de choisir entre une augmentation de 90 000 euros de la DGF »</p>	DAG
Point 2 : Vice Présidences Délégues	<p>Le Conseil d'administration donne un avis favorable, par 31 voix pour et 18 voix contre, à la liste, présentée par le Président de l'Université, relative aux Vice-Présidences déléguées.</p> <p>Les Vice-Présidences déléguées recouvrent les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corps de Santé. M. Gilles FOURTANIER - Aménagement du Campus, patrimoine, maintenance, locaux. M. Philippe MIROUX - Budget, finances. M. Alain RIGAL - Informatique, réseaux et système d'Information. M. Yves RAYNAUD - Animation socio-culturelle. Madame Marie-Antoinette PECH - Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement, Cellule Universitaire Pédagogique, Evaluation. Mme Isabelle CHENERIE - Formations professionnalisantes. M. Roger EYCHENNE - Ecoles doctorales et affaires européennes pour la recherche. M. Alain MILON - Valorisation, recherche technologique et information scientifique et technique. M. Guy FLOUZAT 	Cabinet du Président DAG
Point 3 : Elections <p>3-1 Avis du CA sur la candidature de M. CHAPUIS au poste de Directeur du SCUIO</p> <p>3-2 Election d'un enseignant-chercheur, enseignant ou chercheur de rang B au Bureau de l'Université, appartenant à l'un des trois conseils, à la majorité</p>	<p>Les résultats du vote sont :</p> <p>22 voix contre, 21 voix pour, 2 nuls et 4 blancs</p> <p>Majorité requise : 31 voix</p> <p>Candidature de M. Gilbert BESSIÈRE (CEVU)</p> <p>49 votants</p> <p>soit 23 voix pour, 23 contre et 3 nuls</p>	DAG

<p>absolue des membres en exercice</p> <p>3-3 Election pour les sièges vacants aux Commissions permanentes relevant du CA</p> <p>3-4 Election de 8 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs appartenant à l'un des trois conseils ou interlocuteurs du SCD et 1 étudiant appartenant à l'un des trois conseils au Conseil du Service de la Documentation</p>	<p>Le candidat n'ayant pas obtenu la majorité requise, le siège d'enseignant-chercheur ou chercheur de rang B reste vacant.</p> <p>Commission du Personnel Enseignant : 1 personnel de catégorie A appartenant à l'un des trois Conseils Candidature de Mme Monique PONTIER (CS) : 27 voix Elue Candidature de M. Louis CHAVANT (CEVU) : 22 voix</p> <p>Commission du Budget et Finances Candidature de M. Michel WEBER : (CS) : 47 voix Elu</p> <p>Candidature de M. Alain BACCINI (interlocuteur SCD - MIG) : 49 voix Elu Candidature de M. Marc MONNEREAU (interlocuteur SCD - OMP) : 49 voix Elu</p>	SCD
Point 4 : Informations générales		
<p>Point 5 : Demande d'examen par le CA du maintien du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS) à l'Université Paul Sabatier.</p>	<p>Le Conseil d'Administration a émis un vote conditionnel au maintien du SIMPPS à l'Université Paul Sabatier, sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de Directeur - Etablissement d'une convention dite de premier cercle, entre les cinq établissements d'enseignement supérieur toulousains, recentrée sur les étudiants - Etablissement d'une convention dite de deuxième cercle si nécessaire - Affectation physique des postes à l'UPS et affectation budgétaire, en fonction des normes SAN REMO, dans chaque établissement. - <p>Approuvé à l'unanimité par 44 voix pour</p>	Cabinet du Président DAG
<p>Point 6 : Conventions</p> <p>6-1 vote bloqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convention entre l'UPS (service des marchés) et l'UGAP pour l'adhésion au groupement G21 « Micro ordinateurs et stations de travail ». - Convention entre l'UPS (service des marchés) et l'UGAP pour l'adhésion au groupement G24 « Péphériques ». - Convention entre l'UPS (service des marchés) et l'UGAP pour l'adhésion au groupement G26 « Consommables informatiques ». - Convention entre l'UPS et l'Université des Sciences Sociales – mise à disposition de personnel. - Convention entre l'UPS et l'Université du Mirail – mise à disposition de personnel. 	<p>Adopté par 40 voix pour</p>	<p>Agent comptable Services financiers DAG</p> <p>Service des marchés</p> <p>IATOS</p>

- Convention entre l'UPS et l'IUFM - mise à disposition de personnel.	Adopté par 40 voix pour	STAPS
- Convention entre l'Université des Sciences Sociales – UT1 et l'UPS-STAPS/IUP Métiers du sport pour la mise en œuvre de diplômes co-habilités.	Adopté par 40 voix pour	Relations internationales
- Convention entre l'UPS et l'Université Nationale de Hanoï / Ecole des Sciences Naturelles et l'Agence universitaire de la Francophonie.	Adopté par 40 voix pour	
6-2 vote individuel :		
6-2.1 Convention de rattachement du Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion à l'Université Paul Sabatier – Toulouse III.	Adopté par 37 voix pour et 3 abstentions	Cabinet du Président
Point ajouté à l'ordre du jour : Convention concernant la constitution de commissions de spécialistes communes au Centre de Formation et de recherche J.F. Champollion et à l'UPS 6-2.2 Convention entre l'UPS (Faculté des Sciences Pharmaceutiques) et l'Ecole Marge VERLAIR	Adopté par 25 voix pour, 4 contre et 11 abstentions sous réserve de l'amendement de l'article 3 Adopté par 38 voix pour, 1 contre et 1 abstention sous réserve que le montant forfaitaire dû par l'Ecole Marge Verlaire soit revalorisé de 400 à 2000 euros.	DPE Faculté de Pharmacie
Point 7 : CEVU 7-1 Examen de la demande de création du Diplôme d'Université « Application des technologies de l'Information et de la Communication » 7-2 Bilan des actions menées et financées par le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) pour l'année 2002 7-3 Proposition de répartition du Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) au titre de l'année 2003 7-4 Examen des demandes de financement des projets étudiants 7-5 Examen des modifications apportées à l'examen d'aptitude à l'entrée en 1 ^{ère} année d'orthophonie 7-6 Demande d'ouverture d'un nouveau département d'IUT à Auch : spécialité hygiène – sécurité – environnement pour la rentrée 2004	Adopté à l'unanimité (27 voix) Pas de vote demandé Adopté à l'unanimité (27 voix) Adopté à l'unanimité (27 voix) Adopté à l'unanimité (27 voix) Adopté à l'unanimité (27 voix)	Scolarité DVE DVE DVE Scolarité

Personnel : Point 7 bis : Détermination des responsabilités pédagogiques ouvrant droit à la prime	La liste des fonctions susceptibles d'ouvrir droit à prime, reprend la liste des fonctions de 2002 avec deux modifications proposées en CEVU du 1.04.03. Adopté par 23 voix pour et 4 abstentions Décision valable pour l'année universitaire 2002-2003.	Scolarité DPE
Point 7 ter: Détermination des responsabilités administratives ouvrant droit à la prime	La liste des fonctions susceptibles d'ouvrir droit à prime sont : Fonctions et taux maximum en euros Vice-présidents : 6097.96 Directeurs de composantes, Doyens : 5335.72 Directeurs de services communs et assimilés : 3811.23 Directeurs adjoints d'UFR : 1524.49 Directeur adjoint IUT : 3811.23 Chef de département d'IUT : 3048.98 Vice-présidents délégués, chefs de projet, chargés de mission animateurs de commission d'université : 4878.37 Responsable de site délocalisé : 3811.23 Président de conseil scientifique d'UFR : 1524.49 Adopté par 23 voix pour et 4 abstentions Décision valable pour l'année universitaire 2002-2003.	DPE
Point 8 : Examen des dossiers de demande d'expertise dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER)	La proposition de répartition de l'enveloppe de 47% pour les primes de charges administratives et de 53% pour les primes de responsabilités pédagogiques est adoptée par 23 voix pour et 4 abstentions.	
Point 9 : Finances 9-1 Répartition des contributions des entreprises innovantes hébergées dans les laboratoires de recherche de l'UPS (laboratoire, fonds de Valorisation) 9-2 Proposition de répartition des crédits de maintenance et de sécurité : dotations 2003 9-3 Tarifs d'utilisation des services du CICT 9-4 Décisions Budgétaires Modificatives 9-5 Création de Centres de Responsabilité et d'une destination 9-6 Demande de création de rubriques budgétaires pour l'exercice 2003 9-7 Demande de subvention d'équilibre concernant l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Comités, Associations et Services (FNCAS) les 22 et 23 mai 2003	Les dossiers de demande d'expertise dans le cadre du CPER relatifs au 4R1, du site de Castres (IUT) et des sites de Rangueil et de Ponsan (IUT) ont été examinés et soumis au vote du Conseil d'Administration. Approuvé par 25 voix pour et 2 abstentions	DIAU
	Reporté à un conseil ultérieur	Agt comptable Serv. financiers
	Reporté à un conseil ultérieur	
	Adopté à l'unanimité par 27 voix pour	CICT
	Reporté à un conseil ultérieur	
	Reporté à un conseil ultérieur	
	Reporté à un conseil ultérieur	
	Reporté à un conseil ultérieur	

9-8 Action sociale du SCAS : - revalorisation des Quotients Familiaux (indice INSEE 2003) - prestations d'action sociale	Adopté à l'unanimité par 27 voix pour	
9-9 Versement d'un capital décès au bénéfice de l'UPS (Facultés de Médecine - laboratoire de recherche médicale) par la société AG2R PREVOYANCE	Reporté à un conseil ultérieur	
9-10 Organisation d'une formation dans le cadre de la généralisation du test angine (TDR) répondant au dispositif mis en place par l'URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie), actions de formation financées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie à destination des Médecins Généralistes (13 sessions de janvier à mai 2003) : 13 000 euros.	Reporté à un conseil ultérieur	
Point 10 : Associations		
10-1 Demande d'autorisation de domiciliation de l'association « Personnels de l'IUT d'Auch Festifs »	Reporté à un conseil ultérieur	IUT
10-2 Demande d'autorisation de domiciliation de l'association « Biotechnology Student Association : BSA »	Reporté à un conseil ultérieur	SVT

Toulouse, le 11 avril 2003

Le Président de l'Université

Professeur Jean-François SAUTEREAU